



Avis public

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le # 484-2022 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment résidentiel de type maison unifamiliale (chalet) sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 106 773 du cadastre du Québec, situé au **152, 24^e Rue Est**.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Venise-en-Québec a été saisi de la demande lors de la réunion qui s'est tenu le 21 mai 2026.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Mme. Magali Filocco
Directrice générale
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
direction@venise-en-quebec.ca

DONNÉ ce 21^e jour du mois de mai 2026

Magali Filocco
Directrice générale
21 mai 2026

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'autorisation de démolition # 2026-0097 à l'hôtel de ville ainsi qu'au centre culturel et sur la propriété du 152, 24^e Rue Est en date du 21 mai 2026.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la demande d'autorisation de démolition sur le site Internet de la Municipalité le 21 mai 2026.

Magali Filocco
Directrice générale
21 mai 2026